

COLLECTIVITEDE CORSEDELIBERATIONSEANCE DU 30 OCTOBRE 2020

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 26.10.2020	L'an deux mille vingt et le 30 octobre à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : <b>Monsieur BELLINI Charles, Maire.</b> <b>Etaient présents :</b> <b>BELLINI Charles, POGGI Augustin, BIAGGI Jean Toussaint, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, RIOLACCI Jean-Paul, SIMONI Serge, DODEMAN Jean-Claude, MURATI Alexandre.</b> <b>Absents : PALANDRI Damien, BLYAU Frédérique.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>	
<b>PRESENTS</b>	
<b>ABSENTS</b>	
<b>REPRESENTES</b>	
<b>VOTANTS</b>	
<b>POUR</b>	
<b>CONTRE</b>	

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> DEMANDE SUBVENTION COLLECTIVITE DE CORSE TRAVAUX SALLE DES FETES	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux pour la salle des fêtes de la commune.</p> <p>Le devis de l'entreprise GIORDANO Pascal s'élève à 2 750€ HT soit 3 025€ TTC.</p> <p>Il propose de demander l'aide financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 80% dans le cadre de la dotation quinquennale.</p> <p>Les membres du Conseil Municipal approuvent l'opération et le devis et mandatent le Maire pour solliciter la Collectivité de Corse afin qu'elle accorde une subvention de 2 200€ (deux mille deux cents) prélevés sur la dotation quinquennale.</p> <p>Le financement serait ainsi défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivité de Corse                      80% soit 2 200€</li> <li>- Commune    20% soit 550€</li> </ul>
---	---

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

LE MAIRE

